

Nouvelles aides financières pour l'embauche d'un(e) apprenti(e)

Des aides à l'embauche d'un apprenti pour toutes les entreprises et tous les niveaux de diplôme en 2026.



Avec la parution du décret le 6 mars 2026, des aides à titre exceptionnel viennent s'ajouter à l'aide unique pour l'embauche d'un apprenti.

Ainsi **toutes les entreprises peuvent bénéficier d'une aide à l'embauche d'un apprenti**. Et ce, quels que soient l'effectif de l'entreprise et le niveau de diplôme préparé par l'apprenti.

Pour tous les contrats conclus à partir du 8 mars 2026 et commençant avant le 1^{er} janvier 2027, voici le montant des aides en fonction de la taille d'effectif et du niveau de diplôme préparé :

Entreprises de moins de 250 salariés

Entreprises de 250 salariés et plus

Infra-Bac et Bac Niveaux 3 et 4	5 000 €	CAP	Infra-Bac et Bac Niveaux 3 et 4	2 000 €
Bac +2 (BTS) Niveau 5	4 500 €	BTS	Bac +2 (BTS) Niveau 5	1 500 €
Bac +3/+4 et Bac +5 (licence et master) Niveaux 6 et 7	2 000 €		Bac +3/+4 et Bac +5 (licence et master) Niveaux 6 et 7	750 €

Le montant de l'aide peut atteindre 6 000 € lorsque l'apprenti est reconnu travailleur handicapé et quel que soit le niveau du diplôme.